

L'Île-des-Sœurs, le 4 juillet 2013

Mémoire de Philippe Tremblay

Projet de construction d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs

Je suis ingénieur en mécanique et résident de l'Île depuis 1987. Mes filles ont toutes deux fréquenté l'école primaire de L'Île-des-Sœurs, mon épouse travaille au CLSC Verdun et offre des services à domicile sur la terre ferme ainsi qu'à l'Île. Je parcours régulièrement les parcs de l'Île ainsi que les eaux du St-Laurent, en compagnie de mon chien. J'ai suivi le dossier de la deuxième école de près, et je crains que la qualité de vie des résidents de l'Île-des-Sœurs sera amoindrie par la perte, en tout ou partie, d'un parc de quartier.

Plus particulièrement, je suis d'avis que si l'Office de consultation publique approuve le projet d'une 2^{ième} école sur le triangle, les espaces verts du parc de la Fontaine vont être progressivement détruits au profit de l'agrandissement de cette école, et ce pour les raisons suivantes.

La raison principale est qu'il est plus facile d'agrandir une école existante que de mettre en chantier un tout nouveau projet. L'école du parc Elgar a été agrandie trois fois, malgré la certitude que sa capacité serait éventuellement atteinte.

La seconde raison est que l'arrondissement Verdun refuse d'acheter, à même ses surplus, les terrains privés qui sont disponibles et dont un, le site de la rue Levert, est déjà zoné institutionnel. Il est donc clair que tout nouveau projet scolaire à L'Île-des-Sœurs se fera dans un terrain public. Mais quel terrain? Certainement pas le lot Archambault, que l'arrondissement affirme encore être contaminé. Mais alors quel parc?

Depuis plus de deux ans, Verdun nous répète que seul le parc de la Fontaine est apte à recevoir une école. Le journal local reprend les propos du maire Trudel, émises lors du conseil d'arrondissement du mardi 6 septembre 2011 :

'...Il (le maire) a réaffirmé qu'une petite portion du parc de la Fontaine (moins de 10%) est le seul site convenable pour construire la nouvelle école primaire. Il a aussi soutenu que des études sérieuses démontraient qu'aucun des autres sites suggérés, à L'Île-des-Sœurs, ne répond aux critères d'aménagement de l'école, soit parce qu'ils sont trop petits, soit parce qu'ils sont contaminés ou soit parce qu'ils appartiennent à des propriétaires du secteur privé¹.'

La Commission scolaire, de son côté, écarte les sites alternatifs sur le chemin du Golf ou sur le lot Archambault, disant que ces emplacements ne sont pas centraux et donc non-propices pour une école de marcheurs, c'est-à-dire une école qui n'offre pas de service de transport. Il faut comprendre que, une fois la 2^{ième} école remplie, il restera un grand bassin de marcheurs à accommoder qui ne font pas partie de l'étude d'accessibilité², notamment les écoliers venant d'une grande portion du projet

l'Esplanade de l'Île, du développement SAX, du vieux développement l'Isle du groupe St-Jacques, de l'édifice le Panorama sur l'Île, des édifices Loggia 1 et 2, des Lofts, du Biarritz, ainsi que des développements unifamiliaux sur les rues William-Paul et Roland-Jeanneau, sans parler des nouveaux résidents du développement de Canvar sur le Chemin du Golf. Il sera donc financièrement avantageux d'augmenter la capacité de l'école de marcheurs dans le parc de la Fontaine, plutôt que d'envoyer ces écoliers par autobus sur la pointe sud ou encore à la première école.

Aussi, il faut comprendre que la Commission scolaire a l'œil sur le parc de la Fontaine, qu'elle tient à transformer en 'parc-école'. Voici les propos de M. Sylvain lors de la 2^{ième} séance d'information du 18 juin :

'...et comme disait monsieur Malette, on espère conjointement développer un projet de parc-école à un moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants et qui réglera les problèmes de vétusté et d'autres éléments³.'

Ce projet de 'parc-école', dont aucun détail n'est fourni, peut quand même sembler logique. Le problème dans ce cas-ci, c'est qu'il n'y a pas assez de terrain pour les deux : donc, à la fin, il y aura beaucoup d'école, et peu de parc. C'est ce qui est arrivé au parc Elgar, où un zonage institutionnel a permis de ronger petit à petit les espaces verts.

Donc ça va commencer avec une cour dans le parc, qui sera éventuellement pavée et clôturée. Ensuite viendra la première expansion : un nouveau bloc de classes, un second gymnase, etc. Ceux en faveur du projet vont dire que celui-ci ne propose pas d'agrandissement, bien au contraire. C'est vrai. Mais les ententes, ça se change. Sinon, je ne serais pas ici en train de défendre notre parc de quartier.

Et que dire des aspects légaux ? Selon M. Mallette⁴, le temps manquait à l'arrondissement pour pouvoir, en 2013, contourner le problème juridique de l'usage des vieux lots du parc. L'arrondissement aura bien le temps de s'y attaquer, une fois l'école construite.

Lorsque la 2^{ième} école sera si remplie qu'il y aura urgence, des parents inquiets se mobiliseront et demanderont accès aux services auxquels ils ont droit. La Commission scolaire, comme elle l'a fait 3 fois à l'école Elgar, cherchera à offrir plus de locaux. Verdun profitera de l'urgence pour insister sur une solution rapide, et la plus expéditive sera sans aucun doute un agrandissement dans le parc de la Fontaine. Ceux qui sembleront s'opposer aux enfants auront droit à l'intimidation de l'arrondissement, dont voici un exemple tiré du discours du conseiller Alain Tassé au conseil de ville de Montréal du 28 mai 2013 :

'Moi je dis : honte aux gens qui s'opposent au projet de construction de la 2^{ième} école à l'Île-des-Sœurs. Parce que selon moi ce n'est rien de plus que le syndrome NIMBY, le syndrome pas dans ma cour⁵.'

Le conseiller Tassé, lors du même conseil de ville, s'est fait un devoir d'énumérer chacun des parcs de l'île. Ensuite, en déposant son document *Superficie d'espaces verts dans les arrondissements de Montréal*⁶, l'arrondissement tente de démontrer que la superficie des parcs à L'Île-des-Sœurs est supérieure à la moyenne des parcs à Montréal. Que devons-nous comprendre de ces interventions? Qu'il y a trop de parcs à L'Île-des-Sœurs? Pourtant l'arrondissement dépense des millions sur des nouveaux parcs, à la pointe nord et à la pointe sud, tout près des développements en cours. Pourquoi en créer s'il y en a déjà trop? Quelle est la stratégie, est-ce de promouvoir le développement immobilier pour ensuite – une fois la construction terminée- retirer aux citoyens les espaces verts qui les ont incité à venir s'installer à L'Île-des-Sœurs en premier lieu? Ou peut-être Verdun souhaiterait que nous nous disions, 'ce n'est pas grave après tout, il y a plein de parcs à L'Île-des-Sœurs!' Voyons donc, ces parcs, incluant le parc de la Fontaine, sont créés parce que la réglementation exige que les promoteurs cèdent 10% des terrains à fin de parcs! C'est comme ça que la cité-jardin a été construite, et c'est pour ça que je suis ici aujourd'hui!

Si vous, commissaires, approuvez le projet de l'école, vous lancez le message aux résidants qui ont choisi de s'établir en proximité d'un espace vert, autour de lots qui ont été cédés à fin de parc et zonés en conséquence, que non seulement ils auront perdu leur droit démocratique de protéger ce lieu, mais qu'ils n'ont plus de voix. De plus, vous dites à tous les résidants de L'Île-des-Sœurs qu'ils ont effectivement perdu les moyens de défendre n'importe lequel de leurs parcs contre les intérêts financiers de l'arrondissement Verdun et de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys.

Le projet qui vous est soumis est décevant, car il cible une zone bien définie du parc de la Fontaine. Mais en vérité, c'est tout le parc que l'arrondissement voudrait éventuellement céder à la Commission scolaire, pour pallier à leur manque de planification. Si vous approuvez le projet de l'école dans le triangle, vous dites à Verdun que c'est acceptable de ne pas planifier, et vous ouvrez la porte au développement du parc au complet.

Alors je vous demande de protéger le parc de la Fontaine en rejetant le projet de l'école dans le triangle. Nous savons tous qu'il y a d'autres sites pour cette école.

Philippe Tremblay

-
1. Le Magazine de L'Île-des-Sœurs, le 14 septembre 2011.
 2. Accessibilité à la nouvelle école primaire sur L'Île-des-Sœurs – Complément d'analyse, CIMA+, le 11 juin 2013, document sur le site de l'OCPM
 3. Transcription de la séance d'information du 18 juin, document sur le site de l'OCPM
 4. Transcription de la séance d'information du 17 juin, document sur le site de l'OCPM
 5. <http://webtv.coop/video/--Assembl%25C3%25A9e-du-conseil-municipal-de-Montr%25C3%25A9al%252C-28-mai-2013-Avis-de-motion/117dbd42c2bb31332d7fbfe5e8e9c483>
 6. *Superficie d'espaces verts dans les arrondissements de Montréal*, document sur le site de l'OCPM